

Réponse au questionnaire de l'association SUTOR (Atelier Dag')

Président : Michel Coucoureux ; animatrice : Lydia Lasota

Liste Joinville en mouvement

Benoit Willot

Une activité artistique associative, indépendante de la mairie quant à son fonctionnement, vous paraît-elle souhaitable ?

Oui, il est nécessaire de faciliter l'engagement des artistes dans des activités à vocation culturelle dans la ville.

La richesse du milieu associatif peut y contribuer, et son efficacité tient, en grande partie, à son indépendance.

Êtes-vous favorable au maintien d'une activité artistique dans le quartier Palissy ?

L'histoire du site et la réalité de ce qui reste du pôle cinéma font penser qu'il y a lieu de développer des activités culturelles dans le quartier de Palissy. Il n'est donc pas question d'en arrêter, mais bien d'en créer d'autres.

L'Atelier DAG' peut-il compter sur le maintien dans les locaux de la résidence Palissy ? à quelles conditions ?

Comme pour l'ensemble des associations exerçant des activités jugées utiles pour la ville, et sous réserve de la disponibilité des locaux, je considère que la ville doit mettre à disposition des locaux à l'atelier Dag'.

Les locaux de la résidence Palissy s'avérant adaptés, il me paraît nécessaire de mutualiser leur occupation. Une convention de mise à disposition doit définir les modalités de l'occupation, qui ne devrait donner lieu au versement d'aucun loyer.

Les aides accordées aux associations sont-elles une mise sous tutelle ?

Non, d'ailleurs la « mise sous tutelle » d'une association expose l'élu à un grave risque d'être considéré comme le gérant de fait de ladite activité. L'autonomie de décision de l'association doit être complète. Une organisation de la vie associative doit être envisagée, par exemple sous forme d'un conseil consultatif de la vie associative.